

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 30-2024

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec l'Association Chauffer dans la noirceur

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature de contrat de cession avec l'association CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR domiciliée 21b rue Pierre des Touches 50590 MONTMARTIN SUR MER pour un concert du groupe « No Terror in the Bang » rue de la République le samedi 29 juin 2024 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 1.582,50 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 7 février 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine